Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260402-D043_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à 19 heures 00, le Conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le vingt-sept mars, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, HEDAN Yves, CHEVREL-DURAND Nicole, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, PINARD-JOUBAUD Sandrine, BEASSE Valentin, RACAPE Jean-Paul, LE GOUVELLO DE LA PORTE Yvan, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, PHILIPPE Mathieu, ROLLO Gwendoline, MEHA Roxanne, SEBILLET Marine, PEDRONO Anthony, MARPAUD BRUNE Marine, STRACK Denis, LE MAUFF Régine, CHARRIER-GARREAU Céline.

Secrétaire de séance : BEASSE Valentin

Conseil municipal – Séance du 2 avril 2026

Délibération n° 43 : Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Vu les articles L 123-6 et R 123-7 du code de l'action sociale et des familles ;

L'adjointe aux affaires sociales expose que le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il est précisé que leur nombre ne peut pas être inférieur à 8 et supérieur à 16, et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Ainsi, le conseil d'administration du CCAS se compose :

- Du maire, qui en est le président de droit,
- D'au minimum 4 et au maximum 8 membres élus au sein du conseil municipal,
- Du même nombre de membres nommés par le maire.

Il est proposé au conseil municipal de fixer à cinq le nombre de membres élus du conseil d'administration du CCAS.

Après débat, le conseil municipal est donc invité à délibérer pour :

- Fixer à cinq le nombre de membres élus au sein du conseil d'administration du CCAS ;
- Donner pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

Bordereau adopté à l'unanimité (19 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 07/04/2026
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

Le secrétaire de séance,
Valentin BEASSE



